

voté pour que votre pays doive plus d'argent à l'extérieur et finisse par devenir insolvable. Allez leur dire cela.

M. SANDERSON: Nous leur dirons ce que le très honorable premier ministre leur a dit durant la campagne de 1930.

Le très hon. M. BENNETT: Je concède qu'il y a certains députés qui sont incapables de comprendre cela; mais, pour l'instant, ce n'est pas à eux que je m'adresse. (*Exclamations*). J'ai indiqué quel était l'état du pays en 1930. J'ai signalé l'attitude que les autres pays ont prise. La France a accepté ce principe et l'a adopté. Le point décisif du problème est celui-ci: lorsque tous les pays élèvent leurs tarifs l'un contre l'autre, il devient de plus en plus difficile d'acquitter ses dettes extérieures.

Quelques MEMBRES: Très bien!

Le très hon. M. BENNETT: C'est vrai; mais nous n'avons pas le pouvoir de fixer les tarifs douaniers des Etats-Unis, de la France, de l'Espagne, de l'Italie ou de n'importe quel autre pays au monde. Nous savons qu'ils ont imposé des droits sur nos marchandises, et qu'ils entrent en concurrence avec nous en fabriquant les mêmes produits que les nôtres. Or, qu'arrive-t-il? S'ils élèvent leurs barrières douanières au détriment de nos marchandises, nous ne pouvons plus payer en nature ce que nous achetions d'eux; il nous faut les payer avec le produit de la vente de nos marchandises sur d'autres marchés.

M. SANDERSON: Ne pourriez-vous pas vous frayer un chemin de force?

Le très hon. M. BENNETT: C'est ce que nous faisons. Mais j'irai plus loin: si tous les pays du monde refusaient d'acheter les produits d'un autre pays et cherchaient en même temps à y déverser les leurs, va-t-on me dire que ce pays-là ne devrait pas prendre les dispositions nécessaires pour se protéger? Y a-t-il un seul homme qui ne le ferait pas, à part le député de Perth-Sud (M. Sanderson)? Y en a-t-il un seul autre qui agirait autrement?

Un MEMBRE: Il y en a beaucoup.

Le très hon. M. BENNETT: Je ne crois pas qu'il y ait à la Chambre un seul homme qui, voyant d'autres nations taxer les produits de son pays, irait prétendre que ce pays doit montrer l'exemple à toute la chrétienté, abaisser ses barrières douanières et laisser envahir ses marchés par les produits de l'extérieur. Non, je ne le crois; c'est pourtant ce que cela signifie.

Un MEMBRE: Oh non!

Le très hon. M. BENNETT: Absolument et pas autre chose.

Quelques MEMBRES: Non.

Le très hon. M. BENNETT: Les honorables députés d'en face peuvent faire signe que non tant qu'ils voudront, mais, il n'est pas moins vrai que c'est la situation qui se présente à nous. Laissez-moi donner un exemple: On s'est plaint de ce que nous avions, par arrêtés du conseil, protégé notre pays contre ce genre de perte économique. On s'est plaint que nous avions modifié de temps à autre ces arrêtés du conseil. C'est exact. Il le fallait, parce que l'étranger vendait ses marchandises à n'importe quel prix, pourvu qu'il fût payé en or. Telle est la véritable situation. J'ai dit l'autre jour que nous importions d'un certain pays des chapeaux de feutre qui nous étaient offerts ici à 30 cents l'unité, soit \$3.60 la douzaine. Je ne discuterai pas ces questions en détail; l'honorable ministre du Revenu national (M. Ryckman) l'a fait hier. Allons-nous laisser subsister cet état de choses?

Un MEMBRE: Nous avons besoin de chapeaux.

Le très hon. M. BENNETT: Certainement; et nous en fabriquons chez nous.

L'hon. M. MANION: Nous avons aussi besoin de quelque chose sous nos chapeaux.

Le très hon. M. BENNETT: Cette situation va-t-elle continuer ou non? On a dit que nous avions modifié la valeur de la livre sterling pour fins douanières. Voyons ce que nous avons fait. Le *London Times* a dit que nous avions le droit de faire ce que nous avons fait. Pourquoi? Le Parlement a décrété un droit sur les importations de Grande-Bretagne, le calcul se faisant sur la valeur de la livre à \$4.86. Un droit de 25 p. 100 sur un article valant une livre était donc de \$1.21 nous dirons \$1.22 pour les fins de l'argumentation. Quand la livre tomba à \$3.60, ce droit n'était que de 90 cents. Le Parlement, qui avait décrété une protection de \$1.22, avait autorisé le Gouvernement par un article de loi à protéger le pays quand ce droit est tombé à 90 cents. Et nous l'avons protégé. Nous le ferons encore demain, si cela devient nécessaire. Que serait-il arrivé si nous ne l'avions pas fait? C'est tout ce que vous avez à vous demander.

Un MEMBRE: Que serait-il arrivé? ?

Le très hon. M. BENNETT: Toutes les industries de notre pays fabriquant les articles du même genre que les articles importés de